



Désignation d 'un tuteur

Par **dereck13**, le **05/05/2009** à **15:43**

Bonjour,rrnje suis actuellement sans compte bancaire, ayant un dossier en comission de surrendettement à la banque de france.rnJe ne peux pour l'instant réouvrir un compte, étant dans l'attente du jugement définitif.rnMa question est de savoir comment désigner un tuteur bancaire afin de fournir un R.I.B aux organismes comme la CPCAM qui ne peut effectuer mes remboursements de santé;rnquelles sont ces démarches et les coûs éventuels?rrnMerci d'avance